



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 25 Novembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 17 Novembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 34

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2021 - Budget annexe ZAC Parc d'Aquitaine

Présents : 29

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), Gérard GRESSE suppléant de BLANC Jean Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts) à Alain TABONE, MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia, MARTIAL Christophe (Val de Virvée) à BRUN Jean-Paul, POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michaël, TARIS Roger (Tauriac) pouvoir à Valérie GUINAUDIE,



Absents excusés : 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan),

Absents : 0

Secrétaires de séance : Serge JEANNET

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la réunion de Bureau et de la commission n°7 Finances, Administration générale et Mutualisations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De délibérer afin de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 26 Novembre 2020

La Présidente

Valérie GUINAUD



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Budget Annexe ZAC Parc d'Aquitaine

**Orientations budgétaires
2021
Budget Annexe ZAC Parc d'Aquitaine**

Sommaire

I – Les obligations du débat d'orientations budgétaires

II – Les recettes 2021

III – Les dépenses 2021

IV - Endettement

I - LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, et EPCI assimilés,

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Une note explicative de synthèse doit être adressée aux Conseillers Communautaires au moins 5 jours avant la réunion de l'assemblée délibérante prévue.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération en prenant acte, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le nouveau Schéma de ZAC a été finalisé et adopté. Le projet d'aménagement VRD est en phase travaux.

II – Les recettes 2021 :

Quatre promesses de vente ont été validées par délibération en 2019 et 2020 (projet Hôtelier, Chromatotec, API et Fruidor). Les recettes correspondantes seront donc être inscrite au BP 2021.

Par ailleurs, les terrains supports des projets Maison France Services et Piscines seront rétrocédés comptablement au budget général soit 800 000€.

III – Les dépenses 2021 :

La dette devant être remboursée en 2021 représente un montant d'environ 720 000€. Le budget de la ZAC se désendette selon un rythme de 38% par an.

Les nouvelles dépenses correspondront principalement aux dernières acquisitions foncières qu'il est nécessaire de réaliser pour disposer des derniers terrains bénéficiant de la Déclaration d'Utilité Publique dont le terme est en 2024 (à part les terrains du Bouilh en zone N, 98% des terrains de la ZAC ont été acquis), et à la poursuite des travaux engagées en 2020 et à leur Maîtrise d'œuvre.

IV – Endettement:

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2021	773 813,42 €	53 016,84 €	720 796,58 €	0,00 €	0,00 €	1 865 896,84 €
2022	437 558,18 €	33 885,95 €	403 672,23 €	0,00 €	0,00 €	1 145 100,26 €
2023	438 785,71 €	23 146,18 €	415 639,53 €	0,00 €	0,00 €	741 428,03 €
2024	171 989,59 €	12 054,17 €	159 935,42 €	0,00 €	0,00 €	325 788,50 €
2025	171 989,64 €	6 136,56 €	165 853,08 €	0,00 €	0,00 €	165 853,08 €